

ADHÉSION RÉCEPTIONNÉE PAR- Nouvel Adhérent - Adhésion Talence : 20 € - Adhésion + 18 ans 5 €- Sexe : M - F - Hors Talence : 30 € (chèque-espèces)

- Connaissance C.A.J. :

- ÉTÉ 2018 **Photo
obligatoire****LE JEUNE**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Adresse :

..... Quartier

N° de téléphone portable du jeune : Courriel @ :

Classe : Établissement :

Activités extra-scolaires, précisez l'activité, le jour et l'heure :

.....

LES PARENTS**MÈRE****PÈRE**

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Téléphone Domicile :

Téléphone Domicile :

Profession :

Profession :

Téléphone Travail :

Téléphone Travail :

Téléphone Portable :

Téléphone Portable :

Courriel @ :

Courriel @ :

Régime du représentant légal :Général SNCF-RATP-Maritime-MSA Autre

N° Sécurité sociale : N°Allocataire C.A.F :

Pour les familles monoparentales, enfant à la charge de :

.....

GARANTIE D'UN PARTICIPANT À L'IMAGE

Non titulaire d'un droit d'auteur ou d'un droit voisin

J'autorise le C.A.J à :

- 1 – Enregistrer la participation de mon enfant dans les vidéos qui seront intégrées aux publications du C.A.J.
- 2 – Photographier mon enfant dans les activités du C.A.J. qui seront intégrées aux publications du C.A.J.
- 3 – Reproduire, représenter, publier et diffuser librement les images réalisées, dans le cadre d'activités de diffusion audiovisuelle, éditoriale ou d'affichage promotionnel du C.A.J.

LA FAMILLE DEVIENT ADHÉRENTE DU C.A.J

Je soussigné(e) M. Mme autorise
mon fils, ma fille à participer aux activités du **C.A.J, agrément A.C.M n°033ORG0416** et autorise les
 Responsables à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident.

A Talence, le

Signature des Parents**Signature du Jeune Adhérent**

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CETTE FICHE A ÉTÉ CONÇUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX QUI POURRONT ÊTRE UTILES PENDANT LES ACTIVITÉS DE L'ENFANT. ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

I. ENFANT

NOM : PRÉNOM :

II. VACCINATIONS - FOURNIR UNE COPIE DU CARNET DE SANTE (pages vaccinations) ou attestation du médecin

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINÉ, POURQUOI ?

III. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT ET RECOMMANDATIONS DES PARENTS

L'ENFANT A-T-IL :

ALLERGIES	ASTHME	ALIMENTAIRES	MÉDICAMENTEUSES	AUTRES
	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	à	à	à	à

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler) :

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTÉS DE SANTÉ EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE :

- ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ? OUI NON

SI OUI, LEQUEL et POURQUOI ?

- S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE RÉGLÉE ? OUI NON

- PARTICULARITÉS ALIMENTAIRES (pas de viande, sans sel...) :

- L'enfant fait-il l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I à nous communiquer) : OUI NON

Je soussigné, M. - Mme responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables du **C.A.J agrément A.C.M n°033ORG0416** à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE

Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2018-2019

Le C.A.J est une Association Loi 1901, Agrément DRJSCS – Accueil Collectif de Mineurs n°033ORG0416, qui propose aux jeunes de 10 à 17 ans, sur 2 sites distincts au Centre Animation Jeunesse 84 rue Camille Pelletan et au Coin Animation Jeunesse 221 avenue de Thouars, un accueil animé et des actions d'animation. Ce sont des lieux d'accueil, d'animations, d'échanges, de rencontres, d'activités et de loisirs, où, l'expression des jeunes, leur parole... constituent les éléments fondamentaux de toute action.

ADHÉRER à l'Association pour un montant de 6€ et s'acquitter d'une cotisation de 14€ pour les Talençais / 24€ pour les non Talençais, ouvre un droit d'accès à l'ensemble des structures : l'accueil, les salles et les équipements intérieurs, l'utilisation du matériel pédagogique mis à disposition et l'espace aménagé à l'extérieur.

I- PRÉSENTATION DU GESTIONNAIRE

L'Association CENTRE ANIMATION JEUNESSE, Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M), est gérée par un Conseil d'Administration, dont les membres sont élus en Assemblée Générale :

* Président : Mme PRIOLEAU

* Vice Président : M. KOMOROWSKI

* Trésorière : Mme NOAILLES

* Trésorière Adjointe : Mme SPELLE

* Secrétaire : Mme MURCUILLAT

* Secrétaire Adjointe : Mme RODET

Les autres membres bénévoles : Mme AL BARAZI, M. FARGUES, Mme LACAM, M. PRUNET, Mlle VAN IMPE

Les membres représentants les Jeunes du CAJ : M. CHRETIEN et Mlle NOAILLES

Les élus représentants la Ville de Talence : M. FARGUES et M. GARRIGUES

II- CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE

- **Les locaux** sont mis à disposition par la Ville de Talence.

- **Une assurance « Responsabilité Civile et Pénale »** a été contractée afin de couvrir les dommages subis ou causés par les adhérents, le personnel, les membres du Conseil d'Administration, les bénévoles et les stagiaires évoluant au sein des structures.

- **Le C.A.J est ouvert** toute l'année de Septembre à Août. Fermeture annuelle fin Août/début Septembre et une semaine aux vacances de Noël.

- **Les horaires d'ouverture administrative au Centre :**

* **Hors vacances scolaires** (Fermé le Lundi) : du Mardi au Vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h, le Samedi de 14h à 18h.

* **Pendant les vacances scolaires au CENTRE** : du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h, le Samedi de 14h à 18h.

* **Vacances d'été** (Fermé le Samedi) : du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h.

- **Les horaires d'ouverture aux jeunes du Centre et du Coin :**

* **Hors vacances scolaires** (Fermé le Lundi) : les Mardi (sauf au Centre), Jeudi (sauf au Centre) et Vendredi de 17h à 19h, le Mercredi de 14h à 19h et le Samedi de 14h à 18h.

* **Pendant les Vacances scolaires et selon les activités** : du Lundi au Vendredi de 14h à 19h et le Samedi de 14h à 18h.

* **Vacances d'été et selon les activités** : du Lundi au Vendredi de 14h à 19h (horaires variables au COIN).

III- LE PERSONNEL

- **La direction du C.A.J** est confiée à Raphaël BRITTELLI, titulaire des titres et diplômes requis. Le Directeur est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son bon fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des jeunes et de leurs familles, de l'application du présent règlement, de la gestion administrative et comptable de l'établissement.

- **L'équipe d'animation** est composée de Wilfried ALOY, Sophie ARMAND, Vincent DORIDON, Alexandre DUPEBE, Yann FOUCHERE, Corinne GUERIN, Stéphane HAVY, Zahia KERKOUR, Natacha MOQUET et Alain ZANUTTINI, titulaires des titres et diplômes requis.

IV- MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX ACCUEILS, ACTIVITÉS, ATELIERS, SORTIES, SOIRÉES, SÉJOURS ET PROJETS

- Il faut être adhérent du C.A.J (dossier d'inscription complet et s'acquitter de l'inscription). Tous les documents peuvent être téléchargés à partir de notre site Internet « www.cajtalence.fr ».
- L'inscription se fait à l'avance (pas d'inscription par Téléphone, par Courriel ou par Fax) :
 - * Au Centre et au Coin pendant les horaires d'ouverture.
- Le paiement des activités se fait le jour de l'inscription. Le règlement peut se faire par chèques vacances, par bons C.A.F (pour les séjours), par chèque ou en espèces et en plusieurs fois...

Afin de responsabiliser au maximum les jeunes et les familles, les règlements devront être effectués avant les départs sous peine de non participation.

Toutefois, l'Equipe d'Animation se tient disponible et à l'écoute des familles en difficultés financières et donc pouvant entraver la participation des jeunes aux activités du C.A.J.

- Les autorisations parentales doivent être remplies et signées.
- Pour les sorties et les camps : départ et retour au C.A.J. Verser 50€ d'arrhes à l'inscription pour un séjour.
- Seules les annulations justifiées, par un certificat médical (pour un séjour) ou faites 24h à l'avance (pour une activité), pourront faire l'objet d'un avoir.
- Encadrement par des animateurs socioculturels et sportifs diplômés.
- Transport : véhicules municipaux et/ou les Bus du C.A.J.
- **Pour les jeunes résidant sur le Quartier de Thouars, le C.A.J met en place une NAVETTE au départ du DÔME à THOUARS. Le transport des jeunes se fait aux horaires indiqués sur les calendriers d'activités. Tout retard entraînera la non-participation à l'activité : LA PONCTUALITE est INDISPENSABLE !**
- Les horaires donnés indiquent l'heure de début et de fin des activités et donc **le point de rendez-vous au Centre et au Coin (DÔME)**. Tout retard entraînera la non-participation à l'activité : LA PONCTUALITE est INDISPENSABLE !
- HANDICAP : le Centre peut accueillir les enfants porteurs de handicaps. Une rencontre individuelle personnalisée devra avoir lieu entre le responsable de l'accueil et les parents avant l'adhésion.

V- VÊTEMENTS – OBJETS PERSONNELS - AUTRES

- Une tenue correcte est exigée au Centre.
- Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires, il est conseillé de porter des vêtements adaptés aux activités.
- Le Centre décline toute responsabilité en cas de PERTE ou de VOL : vélo, téléphone portable, tablette tactile, console de jeu, bijoux, sacs et vêtements...
- Les jeunes doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition : les bus, les locaux, le mobilier, les supports, le matériel pédagogique...
- Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit.
- Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner des sanctions éducatives, voire une exclusion temporaire ou définitive.

VI- DROITS ET DEVOIRS DES ADHÉRENTS

Mes droits sont :

- * Venir au C.A.J pendant les horaires d'ouverture pour parler, échanger, questionner...
- * **Pointer ma présence sur la FICHE D'ACCUEIL.**
- * Participer aux réunions au Centre (séjours, week-ends...).
- * Proposer et préparer des activités, des projets et participer à la Commission Jeunesse...
- * Participer aux activités et projets proposés.
- * Être informé régulièrement sur les activités du C.A.J.
- * Amener des copains.

Mes devoirs sont :

- * Respecter les règles de vie du C.A.J (comportement, langage, attitude...).
- * Respecter les animateurs.
- * Respecter les autres jeunes.
- * Respecter les lieux et le matériel.
- * Respecter l'interdiction que la Loi fait, de consommer des produits illicites (drogues...), des cigarettes, de l'alcool, d'utiliser des objets dangereux...
- * Pour mes parents et moi : de participer à l'Assemblée Générale Annuelle ou donner procuration de vote en cas d'élection.

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

VII- MALADIES – ACCIDENTS - URGENCES

- Traitements : en cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis aux responsables chaque jour, dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation à l'intérieur et l'ordonnance du médecin. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur la boîte ainsi que son poids si besoin est.

- En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompier...) et ensuite à un médecin, s'il peut intervenir plus rapidement.

- En cas d'accident, le Responsable Pédagogique de l'activité est tenu de rédiger une déclaration d'accident et d'en informer la DRJSCS selon la gravité.

VIII- LES RESPONSABILITÉS

- Les adhérents et les parents sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure.

- Les jeunes ne sont plus sous la responsabilité du C.A.J dès lors qu'ils quittent les lieux ou s'ils s'en absentent, ceci est valable pendant les temps d'accueil comme en cours de soirée. Il est très important que vous donniez à vos enfants des consignes concernant leurs allers et venues. En effet, sans que les animateurs ne se soustraient à leurs obligations d'encadrement et de surveillance, il ne leur est pas possible de contrôler tous les déplacements au cours d'une même journée ou soirée (discussions dans le parc ou à l'entrée du Centre, accompagnement d'un copain chez lui, départ définitif seul ou avec un parent). De plus, si votre enfant reste volontairement devant l'établissement après la dernière activité ou après la fermeture, il n'est plus sous la responsabilité de l'Association.

**L'ACCEPTATION DE CE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, PAR LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT ET DU COUPON
CI-DESSOUS, CONDITIONNE L'ADMISSION DU JEUNE ET DE SA FAMILLE À L'ASSOCIATION C.A.J**

A TALENCE, LE

POUR LE C.A.J

LE JEUNE

LE(S) PARENT(S)

LE DIRECTEUR, RAPHAËL BRITTELLI

RAPHAËL BRITTELLI

PARTIE À CONSERVER PAR LA FAMILLE



PARTIE À REMETTRE AU C.A.J

COUPON D'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION C.A.J 2018-2019

**NOUS, LA FAMILLE, CERTIFIONS AVOIR PRIS
CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION C.A.J.**

A TALENCE, LE

POUR LE C.A.J

LE JEUNE

LE(S) PARENT(S)

LE DIRECTEUR, RAPHAËL BRITTELLI

RAPHAËL BRITTELLI

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription

- - La fiche d'adhésion remplie et signée
- - La fiche sanitaire remplie et signée
- - Accepter le règlement intérieur
- - Une copie des PAGES VACCINATIONS du Carnet de Santé
- - Une copie de l'ATTESTATION d'ASSURANCE EXTRA SCOLAIRE / RESPONSABILITÉ CIVILE
- - Une copie de l'ATTESTATION DE SÉCURITÉ SOCIALE
- - Une copie de la carte d'identité ou passeport
- - 1 photo d'identité
- - Numéro d'Allocataire CAF ou copie du dernier AVIS d'IMPOSITION
- - Le Brevet de Nage ci-joint rempli et signé par la Piscine - SOUS PEINE DE NON PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS NAUTIQUES.
- - Règlement de 20 € (Talençais), de 30 € (Hors Talence), 5 € (+18 ans)

La Présence PARENTALE est obligatoire au moment de l'ADHÉSION
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)
Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ;
Code du sport : A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation. Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.
Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012).

Date du test :/...../.....

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes) :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
(Attention 50 m pour **les plus de seize ans** qui pratiqueront **une activité voile !**)

Résultat du test : **satisfaisant**

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Cachet et Signature :